

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 février 2022 à 20h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Gina Lemire, Mairesse
Mme Sylvie Brossault, conseillère
Madame Emilie Maloney, conseillère
Madame Christiane Forcier, conseillère

ABSENCES MOTIVÉES : Messieurs Luc Truchon et Jean-François Marcouiller, conseillers et madame Roseline St-Onge, conseillère.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Pierre Piché, directeur général et greffier-trésorier

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2022
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2022
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Demande d'entretien de l'Association des propriétaires du lac Souris
 - 4.2 Demande du Domaine Floribell pour l'installation d'une guérite sur l'avenue de la Plage
 - 4.3 Demande Coopérative La Charrette
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2022-002 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
 - 7.2 Liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes
 - 7.3 Dépôt du rapport financier de la Maison des Jeunes au cœur des Montagnes
 - 7.4 Barrage routier Maison des Jeunes au cœur des Montagnes
 - 7.5 Création d'un poste d'assistant(e) à la direction
 - 7.6 Modification du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022
- 8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
 - 8.1 Adhésion annuelle Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- 9. RÉOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS

- 10.1 Demande d'aide financière de la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes
- 10.2 Demande d'aide financière Développement Saint-Élie
- 10.3 Demande Association du Lac-du-Barrage

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 2021-01 : demande d'usage conditionnel
- 11.2 Inscription de l'inspectrice en bâtiments et en environnement et de l'inspectrice adjointe en bâtiments et en urbanisme au congrès de la COMBEQ.

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

Le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton siège en séance ordinaire à huis clos ce 7 février 2022.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement :

Gina Lemire, mairesse
Christiane Forcier, siège no. 4
Sylvie Brossault, siège no. 1
Emilie Maloney, siège no. 3
Pierre Piché, directeur général et greffier-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-02-028

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022

RÉSOLUTION 2022-02-029

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 10 janvier 2022 sans aucune modification.

Adoptée

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2022

RÉSOLUTION 2022-02-030

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 20 janvier 2022 sans aucune modification.

Adoptée

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2022

RÉSOLUTION 2022-02-031

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 26 janvier 2022 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande d'entretien de l'Association des propriétaires du lac Souris
- 4.2 Demande du Domaine Floribell pour l'installation d'une guérite sur l'avenue de la Plage
- 4.3 Demande Coopérative La Charrette

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Sylvie Brossault

Une rencontre du comité familles-aînés aura lieu demain en zoom. Une invitation a été lancée aux nouveaux membres du comité soit : monsieur Réjean Jacques, monsieur Guy Bordeleau, madame Julie

Bruneau, directrice de la Maison des Jeunes, madame Marie-Thérèse Beaudoin, madame Marie-France Bergeron, madame Claudette Caron et monsieur Michaël Boucher. Lors de cette rencontre il y aura des discussions concernant la fête de la famille.

Emilie Maloney

Elle mentionne avoir reçu le rapport annuel de la bibliothèque incluant les états financiers ainsi que les comptes de banque, les achats de livres, les donations, etc., tout semble être en ordre, elle en fera part à madame la mairesse.

Elle a fait la visite officielle de la caserne et une rencontre avec le responsable, monsieur Jérôme Bourassa, celui-ci a fait un portrait des enjeux de la caserne et des projets à venir.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

| | | | |
|-------|--|---|--------------|
| 13606 | ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC. | ENTRETIEN, ACCESSOIRES ET RÉPARATION | 206.96 \$ |
| 13607 | ASSO. DES PROPRIETAIRES LAC SOURIS INC. | ENTRETIEN, ACCESSOIRES ET RÉPARATION | 172.41 \$ |
| 13608 | ASSELIN SERVICES SANITAIRES | CONTRAT VIDANGES | 10 178.41 \$ |
| 13609 | ASSOCIATION DES CHEFS | ADHÉSION ASS. DES CHEFS POMPIERS | 321.93 \$ |
| 13610 | ASSOCIATION DES DIRECTEURS | ADHÉSION ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC | 894.00 \$ |
| 13611 | BELANGER SAUVE , AVOCATS | AUTRES SERVICES JURIDIQUES | 158.10 \$ |
| 13612 | BELLERIVE JOCELYN | CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS | 37 503.83 \$ |
| 13613 | BOUTIQUE EDEN FLEURISTE | FRAIS REPRÉSENTATION DU CONSEIL | 80.48 \$ |
| 13614 | CARQUEST, PIECES D'AUTOS | ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, CAMION INCENDIE | 349.97 \$ |
| 13615 | CONSULTANTS JMJ | AMELIORATION RESEAU ROUTIER | 4 541.51 \$ |
| 13616 | CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX | ADHÉSION COMBEQ | 707.10 \$ |
| 13617 | CORRIVEAU MARTIN | JETON PRÉSENCE CCU | 30.00 \$ |
| 13618 | DISTRIBUT'EAU PLUS! | ALIMENTS | 27.00 \$ |
| 13619 | DRUIDE INFORMATIQUE INC. | FOURNITURES DE BUREAU | 620.87 \$ |
| 13620 | DUGAS MECANIQUE MOBILE | ENTRETIEN CAMION INCENDIE | 872.96 \$ |
| 13621 | ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC. | CH. PRIVÉ LA SAPINIERE, BOURNIVAL, DOMAINE SAMSON, DE LA PLAGE, PIERRE-GAGNON, DESCHENES, BOULANGER | 15 232.05 \$ |
| 13622 | ENTREPRISES RENE NEWBERRY | CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS | 32 901.83 \$ |
| 13623 | ENVIRONNEMENT M C M INC. | PROFESSIONNEL AQUEDUC | 1 748.77 \$ |
| 13624 | EUROFINS ENVIRONEX | ANALYSES D'EAU | 345.78 \$ |
| 13625 | EXCAVATIONS R.M.G. INC. | REFECTION PONCEAUX | 22 654.89 \$ |
| 13626 | FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS | ADHÉSION FQM | 672.30 \$ |

| | | | |
|-------|---|--|---------------|
| 13627 | FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | FRAIS DE MUTATION | 75.00 \$ |
| 13628 | FORTE SYLVAIN | JETON PRÉSENCE CCU | 30.00 \$ |
| 13629 | FOURNITURE DE BUREAU DENIS | FOURNITURES DE BUREAU | 626.89 \$ |
| 13630 | GARANT LOUISE-ANDREE ME | AUTRES SERVICES JURIDIQUES | 1 985.79 \$ |
| 13631 | GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD | TELEPHONE CASERNE | 38.54 \$ |
| 13632 | CLAUDE GRENIER | CONSEILLER RESSOURCES HUMAINES | 2 856.06 \$ |
| 13633 | GROUPE CLR | SYSTÈME DE COMMUNICATION, TÉLÉPAGE POMPIERS, TRAVAUX PUBLICS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN | 802.59 \$ |
| 13634 | GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS | ENTRETIEN TRACTEURS | 174.23 \$ |
| 13635 | INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR | ENTRETIEN INFORMATIQUE | 155.16 \$ |
| 13636 | EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC. | PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN | 126.47 \$ |
| 13637 | GROUPE LERIVERAIN | AUTRES (FEU: CLSC) | 1 594.70 \$ |
| 13638 | LES ARTS ET LA VILLE | PIÈCES, ACCESSOIRES CULTURE | 170.00 \$ |
| 13639 | LONGPRE NORMAND | JETON PRÉSENCE CCU | 30.00 \$ |
| 13640 | MATERIAUX LAVERGNE | SABLE, CALCIUM DENEIGEMENT, ENTRETIEN ET REPARATION PATINOIRE, VOIRIE/MATÉRIAUX | 157.46 \$ |
| 13641 | MAXI METAL INC. | ENTRETIEN CAMION INCENDIE | 504.98 \$ |
| 13642 | MRC DE MASKINONGE | GESTION DES BOUES, ENFOUISSEMENT DECHETS, REDEV. ELIMINATION /\$23.07TONNE, QUOTE-PART | 108 873.25 \$ |
| 13643 | MUNICIPALITE DE CHARETTE | SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ | 721.56 \$ |
| 13644 | GROUPE CONSEIL NOVO SST INC. | C.S.S.T. | 3 480.74 \$ |
| 13645 | PG SOLUTIONS INC. | ENT. LOGICIEL PERMIS ET CARTE | 25 163.43 \$ |
| 13646 | PORTE DE GARAGE LAPIERRE | ENTRETIEN CASERNE | 514.52 \$ |
| 13647 | POSTES CANADA | PUBLICATIONS MUNICIPALES | 139.24 \$ |
| 13648 | POURVOIRIE DU LAC BLANC | FRAIS REPRÉSENTATION DU CONSEIL | 1 149.75 \$ |
| 13649 | REGIE DE TRANSPORT COMMUN DE SHAWINIGAN | TRANSPORT ADAPTE | 6 348.00 \$ |
| 13650 | RESEAU BIBLIO CQLM | ACCÈS ET BASE DONNÉES LOGICIELS, COTISATION C.R.S.B.P. | 13 429.69 \$ |
| 13651 | JAGUAR MEDIA INC. | PUBLICATIONS MUNICIPALES | 172.46 \$ |
| 13652 | RIVARD GUY | CONTRAT VIDANGES | 56.34 \$ |
| 13653 | SBM - DIJITEC INC. | LOCATION PHOTOCOPIEUR | 442.27 \$ |
| 13654 | SIUCQ MAURICIE | SERVICES TECH. SÉCURITÉ CIVILE | 2 069.10 \$ |

| | | | |
|-------|--------------------------|---|---------------|
| 13655 | SONIC ENERGIES INC. | ESSENCE ET HUILE DIESEL | 911.97 \$ |
| 13656 | STEPHANE BERARD CPA INC. | COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION | 22 650.08 \$ |
| 13657 | TRUDEL JEAN-NICHOLAS | JETON PRÉSENCE CCU | 30.00 \$ |
| | | | |
| | BELL MOBILITÉ | CELLULAIRE VOIRIE | 38.98 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ CASERNE | 1 273.56 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ECLAIRAGE DES RUES | 997.78 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ECLAIRAGE DES RUES | 148.20 \$ |
| | L'UNION-VIE | ASSURANCES COLLECTIVES | 1 917.47 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE | 1 398.06 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE | 1 688.89 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ELECTRICITE AQUEDUC | 2 001.45 \$ |
| | SOGETEL INC. | SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE, INTERNET, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL ET SAMSON/MARCHAND | 1 000.38 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ÉCLAIRAGE DES RUES | 997.78 \$ |
| | HYDRO-QUEBEC | ÉCLAIRAGE DES RUES | 148.20 \$ |
| | VISA | FORMATION ASP CONSTRUCTION URBANISME | 650.00 \$ |
| | | TOTAL | 337 962.17 \$ |

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2022-02-032

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Sylvie Brossault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer et déjà payés au montant de 337 962.17 \$, et les salaires nets du mois de décembre 2021 au montant de 66 177.39 \$, totalisant la somme de 404 139.56 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

7.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-002 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-002 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

MADAME CHRISTIANE FORCIER DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Le projet de règlement 2022-002 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

Adoptée

7.2 LISTE DES IMMEUBLES À METTRE EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

LISTE DES COMPTES DUS ANTÉRIEURS À L'ANNÉE 2021

ATTENDU que le greffier-trésorier de la Municipalité doit préparer un état des comptes dus qui peuvent donner lieu à une vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU que cet état des comptes doit être déposé au conseil et approuvé par lui.

RÉSOLUTION 2022-02-033

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyé par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal approuve la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes ayant des arrérages de plus d'un an à la date de référence selon la politique de vente au montant de 33 713.59 \$ (soldes taxes 2020 et 2021 incluant les intérêts & pénalités) et en autorise le transfert à la MRC de Maskinongé pour la vente prévue le 12 mai 2022, le tout en conformité avec l'article 1023 du Code municipal.

Adoptée

7.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

RÉSOLUTION 2022-02-034

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier de la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes.

Adoptée

7.4 BARRAGE ROUTIER MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE DIMANCHE 26 JUIN 2022

ATTENDU que la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes tient depuis plusieurs années un barrage routier dans les rues du village afin de recueillir des fonds pour les différentes activités qu'elle organise.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton soutient la Maison des Jeunes et l'encourage dans l'accomplissement de sa mission auprès des jeunes de la municipalité.

RÉSOLUTION 2022-02-035

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Sylvie Brossault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes à tenir un barrage routier le 26 juin 2022 aux intersections de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs et de la rue Saint-Louis et de la Route des Lacs. La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

7.5 CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT(E) À LA DIRECTION

CRÉATION D'UN POSTE D'ASISTANT(E) À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire revoir l'organisation administrative de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire créer un poste d'assistant(e) à la direction;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé qu'un poste d'assistant(e) à la direction soit créé en conformité à l'actuelle convention collective des employés(es).

RÉSOLUTION 2022-02-036

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER cette proposition de création d'un nouveau poste permanent ayant comme titre d'emploi « Assistant(e) à la direction ».

Adoptée

7.6 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

ATTENDU que le conseil peut se prévaloir des dispositions prévues aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal du Québec, lesquelles lui permettent de décider qu'une séance ordinaire du conseil débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU qu'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 (résolution 2021-12-269) a été adopté le 6 décembre 2021.

ATTENDU que la municipalité doit adopter le règlement 2022-002 relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton qui doit, selon le ministère des affaires municipales et de l'Habitation, être adopté à une séance ordinaire au plus tard le 1^{er} mars 2022.

RÉSOLUTION 2022-02-037

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AJOUTER une séance ordinaire du conseil lundi le 21 février 2022 à 20h00 et de publier un avis public avisant les citoyens de Saint-Élie-de-Caxton de cette modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 ADHÉSION ANNUELLE ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

ADHÉSION ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC 2022

RÉSOLUTION 2022-02-038

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise la cotisation annuelle à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec. Le coût pour 2022 est de 280.00 \$ plus taxes.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

Aucun item à l'ordre du jour.

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

SUBVENTION MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

ATTENDU que la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, aux organismes et aux particuliers;

ATTENDU que l'organisme a fourni tous les documents requis et est conforme aux objectifs de la politique;

ATTENDU que les actions de l'organisme s'inscrivent dans les orientations de la politique famille-aînés de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2022-02-039

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyé par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le paiement de la subvention prévue au budget de l'année 2022 au montant de 3 000.00 \$ à La Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes de Saint-Élie-de-Caxton, le tout en conformité avec la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, aux organismes et aux particuliers pour l'année 2022.

Adoptée

10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉVELOPPEMENT SAINT-ÉLIE

AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT SAINT-ÉLIE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se sortir de la morosité sociale et économique de la COVID;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite redynamiser la municipalité;

CONSIDÉRANT que développement Saint-Élie nous a proposé une programmation en 4 volets très importants pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ces volets cible, la Fête nationale, une exposition au garage de la culture, une exposition de petits bateaux et la petite fête.

RÉSOLUTION 2022-02-040

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER financièrement Développement Saint Élie d'une somme de 12 500.\$ en conformité avec la programmation déposée.

Adoptée

10.3 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE ASSOCIATION DU LAC-DU-BARRAGE

AIDE FINANCIÈRE ASSOCIATION DU LAC-DU-BARRAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut accorder d'appui financier à l'Association du Lac-du-Barrage.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit protéger l'ensemble de ces citoyens contre les différentes avaries qui peuvent subsister de ce barrage.

CONSIDÉRANT qu'une demande nous a été présentée afin de payer la prime d'assurance en responsabilité civil au montant de 1 150.00 \$ qui sera connue et / ou confirmé au mois d'avril prochain.

RÉSOLUTION 2022-02-041

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER cette demande en remplacement d'une subvention payable à cette association au montant maximum de 1 150.00 \$ sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

11.1 2021-01 : DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL AFIN D'AUTORISER L'EXPLOITATION DE DEUX COMMERCES DE TYPE ÉPICERIE EN VRAC POUR LE LOT 3 984 607

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 984 607 du cadastre du Québec a soumis une demande d'autorisation pour un usage conditionnel visant à autoriser l'exploitation de deux commerces de type épicerie en vrac dans un bâtiment secondaire et d'un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que les usages demandés sont autorisés dans la zone visée et s'intègrent bien entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de modifications majeures apportées aux bâtiments;

CONSIDÉRANT que les espaces de stationnement sont suffisants pour répondre à l'achalandage en disposant de trois stationnements sur la propriété et qu'en cas de besoin, le stationnement municipal est à proximité;

CONSIDÉRANT que les usages ne constituent pas une nuisance pour le voisinage en termes d'intensité et de l'achalandage en tenant des heures d'ouverture restreintes;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder l'usage conditionnel demandé.

RÉSOLUTION 2022-02-042

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Emilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'exploitation de deux commerces de type «produits d'alimentation» et un usage résidentiel situé au 2371, avenue Principale conditionnellement à restreindre les heures d'ouverture et interdire toutes activités commerciales susceptibles d'émettre des bruits perceptibles à l'extérieur de 20h00 à 9h00.

Adoptée

11.2 INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT ET DE L'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENTS ET EN URBANISME AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT ET DE L'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENTS ET EN URBANISME

RÉSOLUTION 2022-02-043

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Sylvie Brossault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et en environnement et madame Allison Lavoie, inspectrice adjointe en bâtiments et en urbanisme à participer au Congrès de la COMBEQ (CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU

QUÉBEC) au montant de 320.00 \$ chacun plus taxes. Ce Congrès aura lieu du 21 au 23 avril 2022 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Puisque l'enregistrement de cette séance n'a pas fonctionné, voici quelques questions qui ont été posées :

Question # 1 (M. Robert Gauthier)

Quel est le prix payé par la municipalité pour acheter le réseau d'aqueduc non-conforme et désuet du Domaine Ouellet?

Réponse # 1 Mme la Mairesse, Gina Lemire

Puisque l'ensemble du dossier est actuellement entre les mains des avocats, je ne peux vous répondre aux questions qui sont en lien avec le domaine Ouellet.

Question 2 (M. Robert Gauthier)

Étant donné la baisse de 8,5% des dépenses de la municipalité en 2022, quels services seront coupés ou diminués?

- Le Camp de jour pour les enfants?
- Les subventions aux Associations des lacs?
- Les 5 à 7 gratuits du jeudi soir au Garage de la culture en été?
- Les subventions aux organismes: Âge d'Or, la Fabrique de l'Église, la Maison des jeunes, la Bibliothèque, etc.?
- La contribution municipale à l'entretien des chemins privés?
- L'infolettre municipale mensuelle?
- Les services d'émondage?
- L'entretien des chemins en gravier?

Réponse # 2 Mme la Mairesse, Gina Lemire

Il n'y aura aucune coupure de service aux citoyens. La réduction de dépense sera identifiable à plusieurs postes de dépenses; réduction de nos dépenses qui sont en lien avec nos remboursements dettes à long terme, le poste de loisir a vu son budget de dépenses être artificiellement augmenté en 2021 car l'acquisition du stationnement du salon funéraire a été appliquée à ce poste. En raison de certains réajustements administratifs, la masse salariale sera également resserrée, les frais de transport, les frais en lien avec l'hygiène du milieu, sont tous des éléments dont les budgets seront revus à la baisse.

Question3 (M. Robert Gauthier)

Depuis l'arrivée du nouveau Conseil municipal, il y a un peu moins de trois mois, il y a eu plusieurs départs d'employé(e)s permanent(e)s, soit une **perte de 27.3 % des effectifs syndiqués**. On est loin du discours médiatique de la Mairesse, selon qui « le calvaire serait fini à la municipalité » et que « l'harmonie serait de retour à l'hôtel de ville » ! Quelles mesures seront prises à court terme pour arrêter cette hécatombe?

Réponse # 3 Mme la Mairesse, Gina Lemire

Nous avons eu trois départs; l'abolition du poste dédié au tourisme, (engagement électoral) un autre départ en lien avec le service de la comptabilité car le nombre d'heures qui était requis pour le poste était trop élevé en raison de son engagement d'aidante naturelle et finalement un employé s'est vu offrir des conditions d'emploi supérieur à ce que la municipalité pouvait lui offrir.

Question # 4 (M. Robert Gauthier)

Pourquoi donner un contrat au montant de _____ \$ (info non encore disponible sur le site) pour renouveler le site internet de la Municipalité? Le site actuel est très apprécié, très fréquenté, très complet et un des meilleurs de toutes les municipalités de la MRC. Il y a eu plus de 100 000 visites sur notre site en 2021 et plus de 1 100 pages ont été consultées chaque jour. WOW presque incroyable! De plus, il est facile à mettre à jour selon les événements et les circonstances, pourvu que l'on s'en occupe! On peut même y changer les photos, si on ne les aime pas! L'enjeu actuel est beaucoup plus la mise à jour régulière du site, que son renouvellement à grands frais.

Réponse # 4 Mme la Mairesse, Gina Lemire

Sans rien enlever à l'attraction actuelle du site web, il avait besoin d'une sérieuse mise à niveau. Un tout nouveau visuel, beaucoup plus jeune sera effectué. Également, cette amélioration aura pour bénéfice d'ajouter un tout nouveau service au citoyen soit l'alerte municipale.

Question 5 (Robert Gauthier)

La MRC de Maskinongé, au nom des dix-sept Municipalités qui la composent, dont Saint-Élie-de-Caxton, a octroyé le contrat à la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés Inc. pour la mise en place et la tenue à jour des rôles d'évaluation. Quel montant notre municipalité a payé, via la MRC, pour l'élaboration du nouveau rôle d'évaluation qui est entré en vigueur en 2022 à Saint-Élie-de-Caxton?

**Réponse # 5 Mme la Mairesse, Gina Lemire
À VENIR****Question 6 (Robert Gauthier)**

Est-ce que le Conseil municipal pourrait prendre l'engagement que l'enregistrement audio de chacune des séances régulières et extraordinaires sera disponible sur le site Web de la Municipalité **dès le lendemain**? Cela serait une mesure dans un « esprit de transparence » et inciterait les citoyens à s'impliquer davantage en resserrant les liens.

Dans certaines municipalités, les citoyens ont accès en temps réel à cette information. Dans d'autres plus fortunées, ils ont aussi la vidéo!

Cela est important, car même après la fin du huis clos en raison des mesures sanitaires, il faut penser aux citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité et qui sont à 50 km aller-retour du bureau municipal...ceux qui paieront de plus en plus de taxes.

Réponse # 6 Mme la Mairesse, Gina Lemire

Nous en prenons bonne note.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Christiane Forcier propose de lever l'assemblée à 20h45.

Gina Lemire, mairesse

Pierre Piché,
Directeur général et greffier-trésorier

